

Les + de notre offre Auto



Faites le plein de garanties avec
notre **assurance AUTO*** !



	Garantie du conducteur	Nous indemnisons les dommages corporels du conducteur ou son décès jusqu'à 1 000 000 € par sinistre. Cette garantie est également appelée : la garantie Dommages corporels du conducteur	Dans le fossé : Vous perdez le contrôle de votre voiture dans un virage mal négocié et finissez votre course dans un fossé. Vous êtes blessé à la suite de cet accident. Cette garantie vous permet d'être indemnisé en fonction des blessures subies (dont l'aménagement du véhicule, du domicile, préjudice esthétique etc.)	EN INCLUSION Toutes formules
	Bris de glace renforcé	Cette garantie couvre les frais de réparation ou de remplacement sans application de plafond ni franchise : - Les rétroviseurs extérieurs complets (miroir et bloc). - Les blocs optiques et glaces de protection des feux arrière. - Les antibrouillards arrière de série. - Les clignotants arrière.	Votre rétroviseur est cassé : Vous retrouvez le rétroviseur de votre voiture et le responsable n'a pas laissé d'adresse. Pour un rétroviseur électrochrome et un rétroviseur détecteur d'angle mort, il convient de prévoir au minimum 500 €.	INCLUSION en TR et option en T+
	Indemnisation Plus	En formule Tous Risques, nous vous remboursons la valeur d'achat de votre voiture jusqu'à 5 ans après son acquisition auprès d'un professionnel ! Cette durée est calculée à partir de la date d'achat du véhicule, que celui-ci soit acheté neuf ou d'occasion auprès d'un professionnel. Au-delà ou, à défaut de la facture, valeur à dire d'expert majorée de 50 % avec un montant minimum d'indemnisation de 1 500 €.	Véhicule irréparable : Vous avez acheté votre voiture d'occasion chez un garagiste 32.000€. Après 3 ans, par suite d'un accident, la voiture est irréparable : nous remboursons 32.000€ sans franchise ni vétusté. Véhicule incendié : Vous retrouvez votre voiture incendiée. Vous l'avez achetée il y a plus de 5 ans et l'expert fixe la valeur à 8.000€. Nous vous remboursons 12.000 t(8.000€ + 50%) dans la limite du principe d'enrichissement sans cause.	En option en TR et T+
	Assistance 0 km	Nous vous garantissons le dépannage de votre voiture même devant votre porte ! → 3C : Carburant (panne ou erreur), Clé (vol, perte, enfermement, dysfonctionnement), Crevaison.	La voiture ne démarre pas : Ce matin votre voiture, pourtant bien au chaud dans votre garage, ne donne pas signe de vie. Impossible de démarrer. Vous bénéficiez d'une assistance, dépannage ou remorquage même à domicile.	INCLUSION en TR et T+, option en T
	Véhicule de remplacement	Véhicule de remplacement Nous vous proposons un véhicule de remplacement en toutes circonstances, même à votre domicile ! 7 jours en cas de panne, 15 jours en cas d'accident, 30 jours en cas de vol <i>Important : Si le conducteur ne remplit pas les conditions fixées par le loueur telles que l'âge requis, l'ancienneté du permis, une caution obligatoire : une indemnité forfaitaire de 40 € par jour lui sera versée, pour la durée où le véhicule de remplacement aurait été accordé.</i>	En réparation : Votre voiture est au garage en réparation pour plus de 24h suite à un accident. Vous bénéficiez d'un véhicule de remplacement. En Formule TR, la catégorie du véhicule de remplacement sera de la catégorie équivalente, ou à défaut d'une catégorie inférieure si l'équivalente est indisponible. INFO : il est possible de choisir le service AUTOZEN (le garage vient chercher le véhicule à réparer et laisse un véhicule de prêt, quand les réparations sont réalisées, le garage vient faire l'échange des véhicules)	INCLUSION en TR, en option en T et T+.

Les + de notre offre Auto



Faites le plein de garanties avec
notre **assurance AUTO*** !



	Panne mécanique	Nous indemnisons les coûts de réparation (pièces et main d'œuvre) en cas de panne d'origine mécanique, électrique ou électronique jusqu'à 3 500 € par sinistre*. <i>Important : Cette garantie ne peut être souscrite que pour des véhicules âgés de moins de 10 ans au jour de la prise d'effet du contrat.</i>	Problème électronique : Votre voiture connaît des dysfonctionnements électroniques. Grâce à cette option, vous êtes couvert pour la prise en charge du coût des réparations nécessaires à la remise en état de fonctionnement normal du véhicule.	En option en TR
	Contenu du véhicule	Nous indemnisons les éléments contenus dans le véhicule assuré jusqu'à 2 000 € (bagages, objets personnels à usage strictement privé, fauteuils roulants mécaniques, appareils d'émission, de réception ou de diffusion de son ou d'images)	Vol sur une aire d'autoroute : En route vers le lieu de vacances, vous vous arrêtez sur une aire d'autoroute et allez prendre un café. A votre retour, le coffre a été forcé et les bagages volés. Vous serez indemnisé jusqu'à 2 000€ (selon le montant choisi).	INCLUSION en TR et option en T+
	Vol et tentative de vol	Nous indemnisons en cas de vol ou de tentative de vol du véhicule assuré ou de ses éléments : • Par effraction du véhicule assuré ou du garage (homejacking). • Par agression ou à la suite de menaces à l'encontre du conducteur ou du passager (carjacking). • Dans le but de dérober un élément ou un objet contenu dans le véhicule assuré.	Faux chèque, vol de jantes et pot catalytique : Nous couvrons également l'appropriation du véhicule par paiement avec un faux chèque de banque. Le vol isolé des roues et/ou le pot catalytique sont également couverts par la garantie vol et tentative de vol.	INCLUSION en TR et T+
	Équipements extérieurs Hors-série	Nous indemnisons les équipements fixés à l'extérieur du véhicule assuré et non livré de série par le constructeur jusqu'à 2 000 €.	Exemples d'équipements (liste exhaustive) : Radars de stationnement, caméras de recul, porte-vélos, porte-skis, coffre de toit et son contenu, attelage de caravane ou de remorque.	En option en TR et T+
	Les rongeurs	Les dommages causés par un rongeur font partie de notre Garantie DOMMAGES TOUS ACCIDENTS ET VANDALISME (Tous Risques)	Quand les rongeurs attaquent, les conducteurs paient : En ville comme à la campagne, les rongeurs dévorent durites, câbles ou gaines. Et la facture s'envole quand un câble ABS ou un faisceau électrique doit être changé ! Les formules « Tous risques » concurrentes ne prennent pas systématiquement en charge. Les réparations peuvent se monter à plus 1 000€ ! Certains garages proposent même une assurance « rongeurs » !	INCLUSION en TR



Les + de notre offre Auto



Faites le plein de garanties avec notre **assurance AUTO*** !



	Stages de conduite	Si vous avez besoin d'une remise à niveau et d'être accompagné par un formateur professionnel, vous avez la possibilité de réaliser des stages de conduite.	Plusieurs thèmes : Les stages sont gratuits et les thèmes sont étendus à plusieurs situations comme les stages post-accident, écoconduite, conduite accompagnée et conduite sénior. Le client doit contacter notre service assistance au 09.69.36.45.45 pour demander son inscription.	INCLUS dans toutes les formules !
	Retour Taxi	Nous organisons et prenons en charge votre retour ainsi que celui de vos passagers, en taxi, si vous n'êtes pas en capacité de conduire et si vous avez moins de 29 ans (dans la limite de 50 km et de 2 trajets par année d'assurance)	C'est la fête : Quand une soirée est un peu arrosée entre amis, il est plus sage de ne pas prendre le volant. Si notre assuré a moins de 29 ans, il suffira d'appeler le 09.69.36.45.45 et l'assistance fera appel à un taxi.	INCLUS dans toutes les formules !
	Bonus Conjoint	En l'absence d'antécédents d'assurance sur un contrat de référence, nous pouvons envisager l'octroi du CRM via le CRM conjoint (sous toute réserve d'avoir la qualité de conjoint, époux, concubin ou partenaire pacsé). Il convient de contacter APS pour les modalités de mise en œuvre	Voiture de fonction : Notre client a roulé de nombreuses années avec un véhicule de fonction et n'avait donc pas de contrat d'assurance à son nom. Il est possible de lui octroyer le bonus de son épouse car il a également conduit le véhicule du ménage.	INCLUS dans toutes les formules !
	Les pièces justificatives	Pour justifier du véhicule : la carte grise définitive ou barrée ou le certificat d'immatriculation provisoire avec le numéro d'immatriculation définitif ou le bon de commande / facture ou le coupon détachable accompagné d'un certificat de cession. Pour justifier du bonus / malus : le dernier avis d'échéance ou les conditions particulières (contrat < 1 an) ou le relevé d'informations.	Transmission : Ces pièces sont nécessaires pour la finalisation du contrat auto. Aussi, il est important de les transmettre à BPCE APS soit par courrier, soit par scan, en indiquant la référence du contrat. Contrat définitif ou contrat provisoire (note de couverture) : Si le client a réuni toutes ces pièces, il sera en contrat définitif. Pensez à le valider systématiquement sur l'outil de souscription. Si le client n'a pas réuni l'ensemble de ces pièces, il sera en note de couverture. Il aura un mois pour faire parvenir ses pièces justificatives à BPCE APS afin que le contrat passe en contrat définitif.	
	Les remises commerciales	Retrouvez toutes les offres promo et remises AUTO dans votre Book des Offres : cliquez ici		

